

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 15 JUIN 2020
CONVOCATION DU 8 JUIN 2020

Le 15 juin 2020 à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-le-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI Céline

DÉLIBÉRATION N°23/2020

Adhésion aux services de prévention du CdG59 Pôle Santé Sécurité au Travail.

Monsieur le Maire informe que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui, selon les dispositions de l'Article 26-1 de loi 84-53 du 26 janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Les services de prévention du CdG59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines. Pour ce faire, ils ont vocation à mener toutes les actions portant sur :

- la surveillance médicale des agents ;
- les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels ;
- le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- l'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

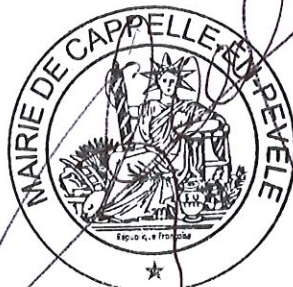
Et plus généralement les actions résultant des articles 14 à 26 du décret n°85-603 du 10 juin 1998.

Il convient de signer une convention afin de bénéficier du dispositif mis en place par le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, la signature de la convention est adoptée à l'unanimité 19 voix pour.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 17/06/2020
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 17/06/2020